Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_91-BF

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Cysoing

omenclature : 7.1

2026/91

VILLE DE CYSOING

Délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 23 septembre 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers absents représentés : 4
Nombre de conseillers absents excusés : 1

Etaient présents :
DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, LEPERS Isabelle, FOCKENOY Marc, LESY Denis, HEURTEAUX Martine, MINET Frédéric, VIAU Gaëlle, POUILLART Laurent, BARETS-WALLE Aline, ABIWE Lionel, ROSSIE Perrine, LEFEBVRE Ludovic, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, DEWAELE Salomé, LUCHIER Catherine, CARPENTIER Guy.

Etaient absents excusés représentés :
BOILEAU Pascal (pouvoir DUMORTIER Benjamin), FREMAUX Céline (pouvoir MINET Frédéric) MAPPUS Raphaelle (pouvoir LUCHIER Catherine), DUMORTIER Daniel (pouvoir FOCKENOY Marc).

Etait absent excusé : COUSIN Didier.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

POINT N°09 : Budget Ville 2026 - Décision Modificative n°2

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11 et suivants ;

Vu la délibération n° 2026/052 du 30 avril 2026 approuvant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n° 2026/066 du 3 juin 2026 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal ;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits afin de tenir compte de l'évolution des besoins constatés depuis l'adoption du budget primitif et de la décision modificative n°1 ;

Considérant qu'en section de fonctionnement, la présente décision modificative augmente les dépenses et les recettes de 76 191,42 €, portant le montant total de la section à 5 425 240,57 € ;

Considérant qu'au chapitre 011 « Charges à caractère général », les crédits sont majorés de 15 261,42€ afin de prendre en compte :

- le réajustement des dépenses d'énergie et de restauration scolaire,
- la révision du budget consacré au salage hivernal,
- l'augmentation des crédits affectés aux fêtes et cérémonies, aux produits d'entretien et aux équipements de protection individuelle,
- l'acquisition complémentaire de peinture pour l'entretien du patrimoine

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_91-BF

communal,
- les dépenses engagées pour la rénovation de la [illegible]
- le décalage de certains travaux d'entretien récupérables,
- les surcoûts liés aux conditions météorologiques exceptionnelles,
- les économies réalisées sur les frais d'impression des publications municipales ;
-

Considérant qu'au chapitre 012 « Charges de personnel », les crédits sont diminués de 16 070 € en raison de la mise en disponibilité d'un agent précédemment placé en congé de longue maladie et du décalage de deux recrutements au sein des services Espaces verts et Bâtiment-Voirie ;

Considérant qu'au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », les crédits sont abondés de 77 000 € afin de permettre la régularisation du solde de la participation communale au CCAS au titre de l'exercice 2025 ainsi que le lancement de l'étude prospective du projet d'aménagement « Ville de demain » ;

Considérant qu'en recettes de fonctionnement, le chapitre 013 « Atténuations de charges » est ajusté à 61 356,86 € afin d'intégrer le remboursement par l'assurance statutaire, à hauteur de 44 893,84 €, des rémunérations maintenues aux agents placés en congé de longue maladie et en congé maternité ;

Considérant qu'en recettes de fonctionnement, le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » est ajusté à 304 500 € afin de tenir compte de la diminution prévisible de 7 500 € du remboursement des charges récupérables, liée au report du démarrage des prestations d'entretien réalisées pour le compte de la gendarmerie ;

Considérant qu'en recettes de fonctionnement, le chapitre 74 « Dotations et participations » est ajusté à 1 507 804,58 € afin d'intégrer :
- une participation de la Communauté de communes Pévèle Carembault de 10 000 € au titre de l'étude prospective « Ville de demain »,
- une subvention de la DRAC de 11 630 € relative à l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque,
- la diminution du montant attendu du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 15 832,42 € ;

Considérant qu'en recettes de fonctionnement, le chapitre 77 « Produits spécifiques » est porté à 33 000 € afin de prendre en compte le remboursement versé par l'assurance dommages-ouvrage dans le cadre du chantier de construction de la caserne de gendarmerie au titre des dépenses complémentaires engagées par la commune ;

Considérant qu'en section d'investissement, les dépenses et les recettes diminuent de 110 589,27 €, portant le montant total de la section à 4 138 466 € ;

Considérant qu'au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », les crédits diminuent de 110 589,27 € à la suite :
- de l'optimisation financière et technique du chantier d'aménagement du parking de Gruson pour un montant de 28 000 €,
- du report ou du décalage de plusieurs opérations d'investissement pour un montant global de 165 347 €, notamment l'installation de panneaux d'information et de réalité virtuelle au parc de l'Abbaye, l'acquisition de fontaines à eau, la pose de citernes complémentaires de récupération d'eau de pluie, la sécurisation de l'ancien EHPAD, le lancement des études de maîtrise d'œuvre de l'église Saint-Calixte et diverses opportunités foncières,
- de l'inscription de travaux supplémentaires sur le chantier du chemin Derrière-

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_91-BF

les-Murs pour un montant de 56 356 € ;

Considérant qu'en recettes d'investissement, la diminution de 110 589,27 € résulte exclusivement de l'ajustement à la baisse du produit attendu au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les autres recettes demeurant inchangées ;

Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2026 conformément aux tableaux suivants ;

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap	Désignation	BP + DM1+DM2
011	Charges à caractère général	1 931 905,59 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 622 125,30 €
65	Autres charges de gestion courante	791 378,00 €
66	Charges financières	25 455,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	390 000,00 €
023	virement à la section d'investissement	163 376,68 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00 €
	Total général	5 425 240,57 €

RECETTES

Chap	Désignation	BP + DM1+DM2
013	Atténuations de charges	61 356,86 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	304 500,00 €
73	Impôts et taxes	484 500,00 €
731	Impositions directes	2 446 404,00 €
74	Dotations et participations	1 507 804,58 €
75	Autres produits de gestion courante	289 869,26 €
76	Produits financiers	
77	Produits spécifiques	33 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	297 804,87 €
	Total général	5 425 240,57 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Désignation	BP + DM1+DM2
10	Dotations, fonds divers et réserves	73 734,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	297 028,60 €
20	Immobilisations incorporelles	163 798,04 €
204	Subventions d'équipement versées	91 400,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 511 942,12 €
23	Immobilisations en cours	361,24 €
	Total général	4 138 466,00 €

RECETTES

Chap	Désignation	BP + DM1+DM2
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 521 990,73 €
13	Subventions d'investissement reçues	1 820 624,46 €
001	Excédent d'investissement reporté	132 474,13 €
021	Virement de la section de fonctionnement	163376,68
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00 €
	Total général	4 138 466,00 €

Article 2 : d'arrêter le budget communal aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 425 240,57 €	5 425 240,57 €
Investissement	4 138 466,00 €	4 138 466,00 €

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER

Le Secrétaire
Antoine SILVESTRI

La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.
Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_91-BF